

**Zeitschrift:** Tracés : bulletin technique de la Suisse romande  
**Herausgeber:** Société suisse des ingénieurs et des architectes  
**Band:** 128 (2002)  
**Heft:** 15/16: Restaurer Fallingwater

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA DIRECTION VOUS INFORME

### Pratique professionnelle et normalisation

*Réunis à Berne le 3 juillet dernier, les membres de la direction ont en priorité abordé deux objets relevant des échanges au niveau international, et donc aussi des conditions de l'exercice professionnel et du domaine de la normalisation. Quant aux documents de requête pour l'adhésion à la **sia** selon le nouveau règlement, ils seront incessamment disponibles.*

*C'est avec satisfaction que la direction a pris connaissance de l'avancement des préparatifs pour l'admission sur dossier de diplômés ETS et HES en qualité de membres individuels de la **sia**. Les nouveaux formulaires d'admission sont quasiment prêts et les candidats à l'adhésion pourront soumettre leur requête aux sections dès la mi-août 2002. Le secrétariat général en avertira petit à petit les groupes cibles concernés.*

### Présence de la sia à Berne

Aussi bien les accords bilatéraux entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002, que la deuxième série de négociations entamée avec l'UE et qui a les services en point de mire, sans oublier les discussions en cours dans le cadre de l'OMC/GATS<sup>1</sup> pour la libéralisation progressive des échanges dans le domaine des services ont des retombées souvent sous-estimées sur l'image et la pratique professionnelles des ingénieurs et des architectes, en Suisse comme à l'étranger. La situation actuelle se caractérise par un accès très libéral et à peine réglementé au marché suisse pour les prestations d'ingénierie et d'architecture, ainsi que par une multiplicité d'acteurs et d'intérêts divers, d'où sa grande complexité. C'est pourquoi, lors de

son séminaire de janvier, la direction a inscrit une participation active de la **sia** au débat sur ces questions comme l'une de ses priorités pour 2002. Des ressources et des moyens doivent être trouvés à cette fin, et la direction a entériné le principe d'une représentation à Berne pour toutes les professions réunies au sein de la **sia**. Seule une telle proximité de la Berne fédérale peut en effet garantir la nécessaire influence que la **sia** se doit en l'occurrence d'exercer.

### Statuts de la CSA

La direction a examiné les statuts de la Conférence suisse des architectes (CSA) et, nonobstant quelques particularités juridiques qui restent à clarifier, elle en a approuvé les fondements. Les buts de la CSA incluent la représentation des intérêts communs à la profession au niveau international, la promotion de l'esprit de collaboration et l'information aux associations professionnelles des architectes suisses. Au sein de la CSA, la **sia** travaille déjà depuis des années avec la Fédération des architectes suisses (FAS) et la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI). Jusqu'ici, la CSA bénéficiait d'un statut d'observateur au Conseil des architectes d'Europe (CAE), tandis qu'elle est membre de l'Union internationale des architectes (UIA). En 1996, l'UIA a élaboré dans le cadre de l'Unesco une charte qui définit les exigences applicables à la formation des architectes, et l'accord de l'UIA sur les conditions d'exercice de la profession d'architecte date de 1999. Dans le monde, 108 associations nationales d'architectes ont ratifié ces deux documents, l'UIA étant par ailleurs reconnue comme interlocuteur de l'ONU et de ses organisations. Quant à la CSA, sa participation active lui a valu d'améliorer sa place au sein de la CAE, dont elle est

maintenant membre avec statut spécial, puisque la Suisse ne fait pas partie de l'UE. Sur le plan formel, cette promotion implique toutefois que, de simple association, la CSA se transforme en une organisation indépendante, d'où la rédaction des statuts mentionnés.

### Diffusion des normes techniques

A l'issue de négociations approfondies, le comité directeur a été en mesure de présenter à la direction un accord entre l'Association suisse de normalisation (SNV) et la **sia** en sa qualité de responsable du secteur particulier de la construction. La direction a approuvé cet accord qui poursuit un triple objectif: la promotion et la diffusion - principalement à l'étranger - de parties choisies des versions nationales de normes européennes (SN EN) et internationales (SN ISO), ainsi que de la collection des normes suisses (SN), l'acquisition de nouveaux clients et la mise à disposition de ces normes sur Internet (téléchargement payant).

### Instance de contrôle des bétons

Afin d'assurer la libre circulation des marchandises, les principaux matériaux de construction devront à l'avenir faire l'objet d'une attestation de conformité à une norme, délivrée par une instance accréditée. La **sia** entend jouer un rôle actif dans cette vérification de conformité, en s'appuyant sur les compétences pointues largement représentées dans ses différentes commissions des normes. L'Association suisse des transporteurs de béton prêt à l'emploi (VSTB/ASTB) propose un modèle centré sur le béton, tandis que la **sia** plaide en faveur d'une solution modulable, qui définit un processus de vérification de la conformité applicable de manière transparente et efficace aux principaux

matériaux de construction par tous les acteurs concernés. La condition fondamentale étant en l'occurrence de mettre sur pied des instances de contrôle indépendantes et neutres. La direction défend le point de vue selon lequel il pourrait s'agir-là d'une des tâches essentielles de «construction-suisse».

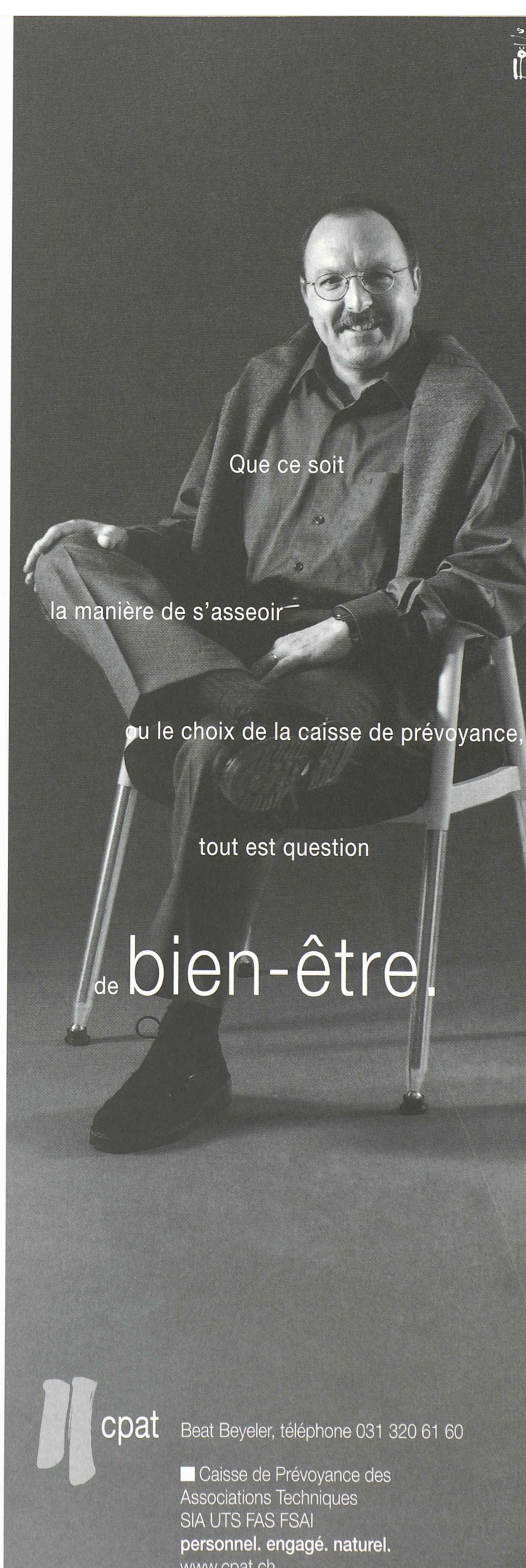
### Élections et recours portant sur une norme

La direction a désigné de nouveaux membres pour la commission d'admission à la **sia** et, à la demande de la commission pour les honoraires SIA 102 et de l'usic, deux autres membres du groupe de travail chargé d'élaborer le nouveau modèle dit «de temps nécessaire».

Sur la base des nouveaux statuts, la direction a pour la première fois eu à traiter un recours contre l'approbation d'une norme par la commission centrale des normes et règlements (CNR). Le texte incriminé est la norme SIA 253 «Revêtements de sol en linoléum, plastique, caoutchouc, liège ou textile», et l'objet du recours porte sur l'abaissement – adopté pour des raisons de sécurité et expressément autorisé par la norme européenne – des températures maximales admises. La direction a rejeté le recours, tout en suggérant à la commission responsable d'évaluer la possibilité d'assouplir la formulation de ce point.

Eric Mosimann,  
secrétaire général sia

<sup>1</sup> OMC: Organisation mondiale du commerce  
GATS: *General Agreement on Trade in Services*



Que ce soit

la manière de s'asseoir

ou le choix de la caisse de prévoyance,

tout est question

de bien-être.



cpat

Beat Beyeler, téléphone 031 320 61 60

■ Caisse de Prévoyance des  
Associations Techniques  
SIA UTS FAS FSAI  
personnel. engagé. naturel.  
[www.cpat.ch](http://www.cpat.ch)

## ACTUALITÉS CONCERNANT L'ÉLABORATION DES NORMES SIA: ÉTAT AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2002

Durant le premier semestre de l'année 2002 les normes, règlements, cahiers techniques, contrats et documents suivants ont été publiés ou se trouvent en cours d'élaboration.

### Collection des normes

#### Publications

- 162/2 Détermination quantitative de la teneur en chlorures dans le béton
- 215.002 Ciment – Partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants (SN EN 197-1:2000)
- 215.003 Ciment – Partie 2: Evaluation de la conformité (SN EN 197-2:2000)
- 2020 Exigence de garanties de l'entrepreneur dans le contrat d'entreprise – Cahier technique à la norme SIA 118

#### En voie de publication

- 205 Pose de conduites souterraines (révision de l'édition 1984)
- 252 Revêtements de sols industriels sans joint (révision de l'édition 1988)
- 752 Revêtements de sols industriels sans joint – Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 252
- 253 Revêtements de sol en linoléum, plastique, caoutchouc, liège ou textile (révision des normes SIA 253 et 254, édition 1988)
- 753 Revêtements de sol en linoléum, plastique, caoutchouc, liège ou textile – Dispositions contractuelles spécifiques à la norme SIA 253
- 260 Bases pour l'élaboration des projets de structures porteuses (révision de la norme SIA 160, édition 1989)
- 261 Actions sur les structures porteuses (révision de la norme SIA 160, édition 1989)
- 262 Ouvrages en béton (révision de la norme SIA 162, édition 1993)
- 263 Constructions en acier (révision de la norme SIA 161, édition 1990)
- 264 Structures mixtes acier-béton
- 265 Constructions en bois (révision de la norme SIA 164, édition 1992)
- 266 Maçonnerie (révision de la norme SIA 1770, édition 1995)
- 267 Géotechnique (révision de SIA 191, 192, 2009)
- 281/3 Lés d'étanchéités à base de bitume, résistance à la traction
- 2007 La qualité dans la construction (révision de l'édition 1997)

#### En cours d'élaboration

- 104 RPH pour les ingénieurs forestiers (révision de l'édition 1994)
- 110 RPH pour les urbanistes (révision de l'édition 1988)
- 111 Modèle de prestations – Projets et conseils
- 161/1 Constructions métalliques – Assurance de la qualité, certificats d'exploitation, contrôles, matériaux (révision de l'édition 1990)
- 162.051 Béton - Partie 1: Spécification, performances, production et conformité (SN EN 206-1:2000; révision de SN ENV 206:1994)
- 166 Armatures collées (prénorme)
- 181 Protection contre le bruit dans la construction (révision de l'édition 1988)
- 190/1 Tuyaux, pièces complémentaires et éléments des regards en béton non armé et béton armé
- 198 Norme suisse tunnels (révision de l'édition 1993)
- 244 Travaux en pierre artificielle (révision de l'édition 1976)
- 246 Travaux en pierre naturelle (révision de l'édition 1976)
- 248 Travaux de carrelages et revêtements (révision de l'édition 1976)
- 257 Travaux de peinture (révision de l'édition 1989)
- 259 Papiers peints et revêtements similaires (révision de l'édition 1977)

271	Toits plats (révision de l'édition 1986, y compris 271/1 et 271/2)
272	Étanchéité des ouvrages enterrés (révision de l'édition 1980)
273	L'asphalte coulé dans le bâtiment (révision de l'édition 1989)
274	Étanchéité des joints dans la construction (révision de l'édition 1987)
280	Lés d'étanchéité en matière synthétique (révision de l'édition 1996)
281	Lés d'étanchéité à base de bitume ou de bitume-polymère (révision de l'édition 1992, y compris 281/1 et 281/2)
381/2	Données climatiques (révision de l'édition 1988)
382/1 et /3	Installations de ventilation et de climatisation (révision de l'édition 1992)
384/2	Puissance thermique à installer dans les bâtiments (révision de l'édition 1982)
416	Surfaces et volumes des bâtiments et aménagements extérieurs (compléments)
480	Calcul de rentabilité dans le bâtiment

Roland Aeberli, secrétariat général SIA

## À PROPOS DE LA CRÉATION DES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES SUISSES

### Un double système de formation nécessaire

La **sia** salue le rapport de la commission fédérale sur les Hautes écoles spécialisées du 17 juin 2002, présentant le développement actuel de ces Hautes écoles; il démontre les points forts et les faiblesses du processus d'organisation des Hautes écoles spécialisées. Il est important de tout entreprendre pour renforcer le système d'enseignement dual, c'est-à-dire maturité / université et formation professionnelle / Hautes écoles spécialisées.

Pour y arriver, il importe:

- que le système Bachelor – Master soit rapidement introduit; la **sia** défend la possibilité d'offrir un « cursus Master » aussi bien dans les universités que dans les Hautes écoles spécialisées - ce dernier point doit être considéré comme absolument vital;
- que les Hautes écoles spécialisées s'efforcent sciemment de ne pas simplement copier l'enseignement universitaire, mais soignent au contraire leur différence et leur proximité de la pratique - de façon générale chacune des diverses formations doit prendre en compte les besoins du marché (recherche, développement et enseignement orienté sur les applications possibles);
- que le passage d'une Ecole spécialisée à une autre, ainsi que d'une Haute école spécialisée à une univer-

sité (par des « passerelles ») soit clairement résolu - on ne pense pas uniquement à favoriser ainsi la mobilité (internationale), mais encore à rendre plus transparentes les qualifications professionnelles des diplômés;

- que les critères d'accès aux Hautes écoles spécialisées soient bien définis - et ce point concerne aussi bien le développement de la maturité professionnelle qui, à l'avenir également, doit représenter la source principale des étudiants des HES, que l'accès à partir d'une maturité gymnasiale (réglementation claire et unifiée).

De l'avis de la **sia**, les conditions cadres favorisant le respect des prestations plus étendues que doivent fournir les Hautes écoles spécialisées dans les domaines de la recherche et du développement nécessitent des améliorations. Les tâches formatrices des chargés de cours et du corps enseignant encore trop peu formés à l'enseignement et à la recherche sont tout particulièrement concernées par cette remarque. De plus, les efforts visant à augmenter le nombre d'étudiantes et de chargées de cours doivent être poursuivis de façon soutenue.

Ces conditions cadres ne pourront toutefois être améliorées que si les moyens et les forces sont concentrés parallèlement. A ce sujet, le communiqué dont nous disposons a déjà, avec raison, mis en évidence un point faible concernant les objectifs devant être atteints par les Hautes écoles spécialisées: le nombre des filières universitaires et des emplacements doit être diminué. Il faut établir des priorités pro-

fessionnelles essentielles et concentrer les offres de formation et de formation continue. La coordination et la transparence des offres de formation continue proposées par les Hautes écoles et les associations professionnelles doivent impérativement être améliorées. La **sia** propose depuis plus d'une année déjà des solutions appropriées par le biais de banques de données, ainsi que des possibilités de coordination.

Eric Mosimann,  
secrétaire général sia

## SECTION VAUDOISE

### Candidatures au titre de membre individuel:

- M. Manuel Bieler, architecte dipl. EPFL en 1996
- M. Nicolas Deslarze, architecte dipl. EPFL en 1998
- Mme Armida Matakants, dipl. de l'Ecole nationale d'architecture d'Arménie en 1985 et de l'Université américaine d'Arménie – Collège d'ingénieurs, génie sismique en 1996
- M. Camille Pidoux, architecte dipl. de l'Ecole d'architecture de Nantes en 1978 et DPLG
- Mme Sylvie Pfaehler, architecte dipl. EPFL en 1996

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises à la direction de la **sia** à Zurich.

Fin de la partie  
rédactionnelle